#### COMMUNE DE SAINT-BENOIT



#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION

# ADMINISTRATION MUNICIPALE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	24 Novembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoir	9
Nombre de votants	37
Suffrage exprimé	37

#### **ETAIENT PRESENTS:**

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL — Valentine SERRANO - Bruno ROBERT — Anne CHANE KAYE BONE — TAVEL — Jean Louis VITAL - Jean François CATAN — Sylvie PAYET - Eric NIOBE — Monique MARIMOUTOU TACOUN — Sarah SALAH — ALY — Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE — Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON — Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER — Sabrina RAMIN — Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO — Patrick DALLEAU — Jean Luc JULIE —

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE
Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL
Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL
Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN
Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT
Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA
Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET
Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE
Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20221213-DEL100112022-DE Date de réception préfecture : 14/12/2022

# ETAIENT ABSENTS:

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

#### RETARD:

Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

# SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ...... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

Le Maire	La Secrétaire de séance
· OF S	MAGNE
NON STATE OF THE PARTY OF THE P	Marie Michèle MARIAYE

## COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction Générale Adjointe des Affaires Générales Direction de la Proximité

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Novembre 2022 Délibération N° 100 - 11 - 22

Objet

LOCATION DES MAISONS DE QUARTIER

## LE CONSEIL MUNICIPAL Sur le rapport du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

VU l'avis Favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des

Ressources Humaines,

CONSIDERANT le manque de salle de réception sur le territoire

#### APRES AVOIR DELIBERE APPROUVE A l'UNANIMITE

Nombre de vo	otant:2	
Pour :		
Contre :	(	
Abstentions: 0		
Article 1	Le principe de location des Maisons de Quartier;	
Article 2	Les dispositions du contrat définissant les modalités de location des structures ;	
Article 3	De fixer le montant forfaitaire de la location des structures à 150 $\in$ et celui du dépôt de garantie à hauteur de 400 $\in$ ;	
Article 4	D'autoriser l'encaissement des recettes par la Régie de location des maisons de quartier,	
Article 5	devant le tribunal Administrati	aire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir f de la Réunion dans un délai de deux mois à sa réception par le représentant de l'Etat.



Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20221213-DEL100112022-DE Date de réception préfecture : 14/12/2022

## COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction Générale Adjointe des Affaires Générales Direction de la Proximité

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Novembre 2022 Rapport N° 100 - 11 - 22

Objet

LOCATION DES MAISONS DE QUARTIER

La commune de Saint-Benoît souhaite relancer la mise à disposition des maisons de quartier et ce en raison d'un manque de salles de réception sur le territoire. Il est donc envisagé de louer les structures municipales suivantes aux particuliers pour des évènements privés :

- Maison de Quartier de Chemin Morange
- Maison de Quartier Les Vergers
- Maison de Quartier de Bras Canot
- Maison de Quartier de Bourbier Beaulieu
- Maison de Quartier de L'Abondance

### Je vous propose:

- 1/ D'approuver le principe de location des Maisons de Quartier ;
- 2/ D'approuver les dispositions du contrat définissant les modalités de location des structures ;
- 3/ De fixer le montant forfaitaire de la location des structures à 150 € et celui du dépôt de garantie à hauteur de 400 € ;
- 4/ d'autoriser l'encaissement des recettes par la Régie de location des maisons de quartier.

Je vous prie d'en délibérer. Le Maire